

BURKINA FASO



**DECLARATION DU BURKINA FASO A LA PREMIERE REUNION
DES HAUTS RESPONSABLES SUR L'APPLICATION DU PACTE
MONDIAL SUR LES REFUGIES**

Genève, les 14 et 15 décembre 2021

PRONONCEE PAR : SON EXCELLENCE MADAME ELIELE NADINE
TRAORE/BAZIE AMBASSADRICE, REPRESENTANTE PERMANENTE
ADJOINTE DU BURKINA FASO A GENEVE

Genève, le 14 décembre 2021

Monsieur le Président,

Je prends la parole au nom des plus hautes autorités du Burkina Faso dont je voudrais de prime abord, excuser l'absence pour des raisons de calendrier, à cette importante réunion des hauts responsables sur l'application du pacte mondial sur les réfugiés.

Permettez-moi, à l'entame de mon propos de vous féliciter pour la manière remarquable avec laquelle vous dirigez les travaux de cette rencontre, qui se tient dans un contexte mondial difficile, marqué par la pandémie de la maladie à COVID-19 et la multiplication des crises sécuritaires et conflits de tout genre.

Il y a deux ans, lors du premier Forum mondial sur les réfugiés, consécutif à l'adoption du Pacte mondial sur les réfugiés par l'Assemblée générale des Nations Unies, et du Segment de Haut Niveau sur l'apatridie tenue en marge dudit Forum, le Burkina Faso, à l'instar des autres parties prenantes, réaffirmait sa volonté manifeste de contribuer à la résolution et à la gestion des problèmes liés aux déplacements forcés des populations et à l'apatridie, à travers la prise d'un certain nombre d'engagements.

Lors du premier Forum mondial sur les réfugiés, tenu en décembre 2019, mon pays souscrivait donc à trois engagements à savoir :

- 1- La promotion de la mise en œuvre d'accords tripartites dans le cadre du rapatriement volontaire impliquant les autorités du pays d'asile, celles du pays d'origine et l'UNHCR ;

- 2- La promotion des solutions locales favorisant une inclusion des personnes déplacées internes et des réfugiés dans les programmes de développement ;
- 3- La promotion de l'accès aux actes d'état civil au profit des réfugiés, des personnes déplacées internes et des populations hôtes sans discrimination basée sur le genre et l'âge.

Dans le même sens, mon pays avait également souscrit à trois autres engagements au cours du Segment de haut niveau sur l'apatridie. Il s'agissait pour nous :

- 1- De réformer la loi sur la nationalité et l'état civil en vue de corriger les lacunes qui peuvent être source d'apatridie, telles que révélées par l'étude sur l'apatridie au Burkina Faso ;
- 2- De voter une loi sur le statut des personnes apatrides en lien avec l'action 6 du Plan d'action mondial ; et
- 3- De mettre en place une procédure de détermination de Statut d'Apatride au Burkina Faso en lien avec l'action 6 du Plan d'action mondial.

Monsieur le Président,

Le Gouvernement du Burkina Faso, en phase avec ses engagements internationaux, travaille d'arrache-pied pour traduire ces promesses en actions concrètes avec le soutien de ses partenaires.

Au titre des engagements au Forum mondial, nous enregistrons plusieurs avancées dont :

- la tenue de onze (11) sessions des réunions de la Commission Tripartite Burkina Faso -République du Mali - Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés ; et
- la prise en compte des populations déplacées forcées dans les projets et programmes nationaux de développement tels que le Projet filets sociaux et le Programme d'Urgence pour le Sahel.

En ce qui concerne les engagements sur l'apatridie, deux avant-projets de lois ont été élaborés respectivement sur la **nationalité et l'état civil**, ainsi que sur le **statut d'apatride**. Ces avant-projets de lois ont été validés par un comité technique de vérification. Aussi, une note technique sur la mise en place d'une procédure en matière de détermination du statut d'apatride (DSA) a été élaborée.

Nous avons également procédé à la relecture du décret portant attributions de la Commission Nationale pour les Réfugiés (CONAREF) qui prend désormais en charge la question de la détermination du statut d'apatride.

Par ailleurs, dans le cadre du processus de Bamako, issu du dialogue régional de protection et de solutions aux déplacements forcés de populations au Sahel, tenu les 11 et 12 septembre 2019 à Bamako, le Burkina Faso a adopté, le 28 septembre 2021 à Ouagadougou, son plan d'actions.

Nous nous réjouissons de ces avancées dans la mise en œuvre de l'ensemble de nos engagements et réitérons notre volonté de poursuivre nos efforts au profit des personnes déplacées internes et des réfugiés, notamment à travers les programmes de développement.

Monsieur le Président,

Distingués Délégués,

Malgré tous ces acquis susmentionnés, le Burkina Faso reste confronté à d'énormes défis qui sont entre autres :

- les défis liés au développement économique et social inclusif ;
- les défis sécuritaire liés à l'hydre terroriste ; et
- les défis de cohésion sociale, de protection et d'assistance des populations consécutifs aux déplacements forcés de personnes (demandeurs d'asile, réfugiés, personnes déplacées internes et populations hôtes).

La situation humanitaire reste préoccupante dans notre pays tout comme dans le reste de la sous-région. Le Burkina Faso à lui seul compte environ 1 423 378 déplacés internes, à la date du 30 août 2021. Cette situation aggrave les risques liés à l'apatridie et amenuise les possibilités offertes aux 29 000 réfugiés accueillis sur le sol Burkinabè, lesquels demeurent pourtant confrontés à une double vulnérabilité.

C'est pourquoi, au nom de mon Gouvernement j'appelle tous nos partenaires bilatéraux et multilatéraux à poursuivre leurs efforts en vue d'aider le Burkina Faso à relever ces nombreux défis.

- **Monsieur le Président,**

Je ne peux clore mon propos sans exprimer la gratitude et la reconnaissance du Gouvernement burkinabè à l'ensemble des acteurs humanitaires, spécialement au Haut-Commissaire, pour son implication personnelle et continue dans la mobilisation de ressources additionnelles en faveur des pays de la région du sahel.

Je salue particulièrement la Représentation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés au Burkina Faso pour les efforts consentis et l'accompagnement apporté au gouvernement dans la gestion de la crise humanitaire, la prévention de l'apatridie et la lutte contre la COVID 19.

Réaffirmant notre attachement au multilatéralisme et à la coopération internationale, je formule le vœu que les efforts conjugués de tous puissent contribuer à un avenir meilleur pour les déplacés forcés dans un monde de paix et de sécurité. Ma délégation reste convaincue qu'avec le concours de tous et mus par l'esprit de solidarité et de partage, nous pourrons instaurer la paix, la sécurité, la justice et parvenir au développement pour le bonheur de nos populations.

J

e

v

o

u

s